

# Loi fédérale sur l'aviation (LA)

Projet

## Modification du

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 10 septembre 2003<sup>1</sup>,  
*arrête:*

### I

La loi fédérale du 21 décembre 1948<sup>2</sup> sur l'aviation est modifiée comme suit:

#### *Art. 102a*

III. Examen de la compatibilité des aides d'Etat <sup>1</sup> La Commission de la concurrence examine la compatibilité avec l'art. 13 de l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur le transport aérien<sup>3</sup>:

- a. des projets de décisions du Conseil fédéral favorisant certaines entreprises ou la production de certains produits entrant dans le champ d'application de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur le transport aérien, notamment des prestations et des participations prévues aux art. 101, 101a et 102 de la présente loi;
- b. des mesures similaires de soutien des cantons et des communes, ainsi que d'autres corporations ou établissements suisses mixtes ou de droit public;
- c. des mesures similaires de soutien de la Communauté européenne ou de ses États membres;

<sup>2</sup> La Commission de la concurrence est indépendante du Conseil fédéral et de l'administration lors de l'examen.

<sup>3</sup> Les autorités chargées de prendre une décision tiennent compte du résultat de l'examen.

1 FF 2003 5688

2 RS 748.0

3 RS 0.748.127.192.68

II

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date d'entrée en vigueur.

## Loi fédérale sur l'aviation (LA) (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.09.2003
Date	
Data	
Seite	5695-5696
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 644

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.